

# **MAIRIE DE BOUSSENS**

**31360**

**HAUTE-GARONNE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**

**02/02/2018**

L'an deux mille dix huit et le douze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Nombre de conseillers**

**en exercice : 14**

**Présents : M. RAMEAU Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLAZANNA, M. PIZZATO, Mmes TOUZANNE AIMONE-CAT, Mr ROUCH Mme CAHUZAC**

**D.C.M. N° 2.2**

**Acquisition du café des sports**

**Absente : Mme TONELLO**

**Madame DALLA-ZANNA Rosanna a été élue secrétaire.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de construction de 8 logements sur le site acquis par la Commune en 2016 déborde en partie sur la parcelle cadastrée section B numéro 214 où se situe l'ancien café des sports.

L'acquisition de cette parcelle par la commune ne pouvant se faire qu'avec l'accord de la « tutelle » du propriétaire Monsieur Robert BAZERQUE. Monsieur le Maire indique que Monsieur MIRAMOND, le tuteur, vient de donner cet accord et que donc la procédure d'acquisition peut être engagée.

Monsieur le Maire ajoute qu'il avait demandé au service France Domaines d'évaluer ce bien en 2017. Cette évaluation s'élève à 94 000 euros, elle était connue et acceptée de Monsieur MIRAMOND, le tuteur du propriétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition du bâtiment « ancien café des sports » situé sur la parcelle cadastrée section B numéro 214.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

.../...

**D E C I D E à l'unanimité des membres présents**

- d'acquérir le bâtiment « ancien café des sports » situé sur la parcelle cadastrée section B numéro 214 au prix de **QUATRE VINGT QUATORZE MILLE EUROS (94 000 €)** ;
- d'inscrire la dépense au Budget Communal 2018.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Affiché le **15.02.2018**  
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 13 février 2018

Le Maire,  
**C. SANS**

